

## AFC SST APS SSIAP 1

### PRESENTATION DE LA PRESTATION / DU METIER

CODE ROME : K2503/K1606/K1706 CODE CPF 318126/236631 FORMACODE :42811/42854

#### ► Objectif(s) de la prestation :

- Acquérir les compétences pour mettre en place les gestes de premiers secours par l'obtention d'une certification SST.
- Acquérir les compétences pour exercer les missions d'un agent de prévention et de sécurité validation d'un TFP APS
- Actualiser ses outils de recherche d'emploi - Développer une posture professionnelle.
- Acquérir les compétences nécessaires pour occuper un poste d'agent de service sécurité Incendie et Assistance à Personne par l'obtention du SSIAP1.

#### ► Descriptif Métier / Compétences visées :

L'agent de sécurité surveille une zone définie ou en contrôle l'accès. Il assure la sécurité liée aux risques incendie. Il fait respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur les lieux. Il est amené à gérer des conflits en utilisant des techniques de médiation. Il détermine les priorités et alerte les services d'urgence. Il dispense les premiers soins autorisés par son attestation de secouriste. L'agent de sécurité est tenu à une déontologie de la profession basée sur la confidentialité et l'obligation de réserve concernant les informations dont il a connaissance. Il porte une tenue conforme à la réglementation en vigueur.

- **Contraintes :** L'accès à l'emploi est réglementé par des conditions de moralité et des conditions d'aptitudes professionnelles. Bonne condition physique requise. Pour les bénéficiaires d'une RQTH la validation du projet par un service de médecine du travail sera demandée.
- **Les emplois / les débouchés :** emplois d'agent de prévention et de sécurité, et/ou d'agent de sécurité incendie avec évolution possible vers SSIAP 2.

### CONTENUS – MODULES

INTITULÉ	Durée prévisionnelle	INTITULÉ	Durée prévisionnelle
SST	14 H	Habilitation électrique HOB0	7 H
Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité	161 H	Préparation à l'après formation	21 H
SSIAP 1	70 H	Appui pédagogique/ Remise à niveau	5H /semaine
Examens + Intégration + Bilan	21 H	Remise à niveau	55 H max

### PRÉREQUIS

- **Niveau exigé :** Maîtrise indispensable de la langue française est indispensable à l'oral et à l'écrit, pour la compréhension et pour l'expression. Le niveau B1 du CECRL est requis. Un test réalisé lors du recrutement s'en assurera
- **Expérience antérieure recommandée :** validation du projet professionnel nécessaire.
- **Diplôme / Attestation obligatoire : Visite médicale :** Le candidat se présentant au SSIAP 1 doit justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat type (annexe 4 de l'arrêté du 2 mai 2005) de moins de 3 mois précisant qu'il ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique. Pour les bénéficiaires d'une RQTH la validation du projet par un service de médecine du travail sera demandé.
- **Casier judiciaire :** Autorisation préalable à la formation délivrée par le CNAPS. La demande sera effectuée lors de la phase de recrutement.

### DURÉE

- **Durée totale :** 394 heures sur 12 semaines dont 394 heures en centre et 0 heure en entreprise
- **Durée du parcours adapté :** de 322 Heures à 394 heures en fonction de l'évaluation initiale des besoins.
- **Dates prévisionnelles :** Du 30/03/2026 au 24/06/2026 et du 22/06/2026 au 22/09/2026

### TARIF

- **Coût de la prestation :** les coûts pédagogiques de 4728 € sont pris en charge par le France Travail. Dans le cadre du dispositif : AFC sous réserve de l'éligibilité de la candidature détaillée ci-dessous.
- **Conditions d'éligibilité de la candidature :** inscrit à la mission locale, être bénéficiaire du RSA, être demandeur d'emploi ou DELD inscrit à France Travail, présenter un projet professionnel validé par le prescripteur

## ADAPTATION DU PARCOURS

- ▶ **Évaluation initiale** des Connaissances générales  Connaissances techniques  Potentiel d'apprentissage
- ▶ **Méthode d'évaluation** : Entretien  Tests  Mise en situation  Analyse des acquis, adéquation du projet, besoins formatifs sur entretien avec un référent pédagogique

## CONDITIONS DE REALISATION DE LA PRESTATION

- ▶ **Lieu de formation** : 48 avenue Marcel Delprat 13013 MARSEILLE
- ▶ **Matériel et équipements** : Salles de cours équipées, salles informatiques, Imprimantes-scanner mises à disposition des stagiaires, Vidéoprojecteurs avec écrans de projection. Plateaux techniques, PC Sécurité agréés.
- ▶ **Coordination** : Pascale NOBILI **Secrétariat pédagogique** : Karine VIDAL
- ▶ **Equipe pédagogique** : nos intervenants techniques sont issus du monde professionnel et/ou en activité, en perpétuelle actualisation de leurs compétences. Nos formateurs et formatrices sont formés aux pratiques de l'individualisation et aux méthodes pédagogiques innovantes.
- ▶ **Modalités pédagogiques** : enseignement théorique et pratique en présentiel, ateliers collectifs, individualisation des parcours. Formation à distance synchrone  asynchrone  session de regroupement
- ▶ **Période de mise en situation professionnelle en entreprise** : Non
- ▶ **Rythme** : hebdomadaire de 30 à 35 heures continue– Adapté : oui

## MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

- ▶ **Contact** : Tél. 04 91 07 75 20 **Courriels** : securite@acpm.eu
- ▶ **Dates et heure d'information collective** : les 10/03/26 18/03/26 et 09/04/26
- ▶ **Modalités d'évaluation initiale** : tests de niveau B1, entretien individuel de motivation
- ▶ **Documents à fournir** : pièce d'identité en cours de validité, CV, Fiche de liaison du prescripteur- casier judiciaire et titre de séjour > à 5 ans pour personne de nationalité étrangère
- ▶ **Validation des candidatures** : 15 jours avant début action

## ACCESSIBILITE



Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite sur simple appel à l'accueil : 04 91 07 75 00  
 Référente handicap : Pascale NOBILI Tél. 0491077500 Courriel : pascale.nobili@acpm.eu  
 Elle accueille et informe sur la prise en compte des situations de handicap, s'assure de l'adaptation du suivi pédagogique proposé, mobilise si besoin les structures d'aide à la compensation du handicap et assure une médiation avec les entreprises et employeurs dans le cadre des parcours.

## EVALUATION VALIDATION

- ▶ **Des évaluations formatives** sont réalisées tout au long ou à mi et en fin de parcours
- ▶ **L'atteinte des objectifs de la prestation est validée** par une attestation de fin de formation délivrée en fin parcours sous condition d'assiduité et d'acquisition des compétences visées.
- ▶ Les modules de formation comportent tous les savoirs et apprentissages liés aux compétences visées. L'évaluation de l'ensemble est validée par les examens du TFP APS et du SSIAP 1 en présence d'un jury de professionnels avec épreuves théoriques (QCM) et mises en situation pratiques
- ▶ **Suite de parcours** : Accès à l'emploi
- ▶ **Passerelles/Equivalences** : Pas d'équivalence

## NOS RESULTATS SUR LA(LES) SESSION(S) 2025

Note de satisfaction de nos stagiaires : 5.2 sur 6  
 TFP APS 87 présentés e,84 validations 96.55% réussite  
 SSIAP 1 86 présentés ,84 validations 97.6% réussite  
 SST 172 formés , 172 cartes délivrées 100% réussite